

CONTRAT LÉGUMES

SAISON : DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018 AU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018 INCLUS

Distribution le mardi entre 19 h et 19 h 30 devant l'espace Nelson Mandela de ST JULIEN LES ROSIERS

Contrat signé entre Monsieur ou Madametél. :.....

et **David SAUTET**

Pour la livraison une semaine sur deux d'un panier de légumes selon les conditions indiquées dans le contrat annexe.

Le contractant doit être adhérent de l'association, et s'engage (si cela lui est possible) à

participer à l'organisation de, au moins, deux distributions au cours de la saison.

Légumes :

10.00 € x 4 = 40.00 € 1 panier une semaine sur deux

Soit un paiement par **chèques** d'un montant de à l'ordre de David SAUTET

OU

10.00 € x 8 = 80.00 € 2 paniers une semaine sur deux

Soit un paiement par **chèques** d'un montant de..... à l'ordre de David SAUTET

Date :.....

Signature adhérent :

Signature du producteur :

Exemplaire Producteur

Signature d'un membre du Bureau

CONTRAT LÉGUMES

SAISON : DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018 AU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018 INCLUS

Distribution le mardi entre 19 h et 19 h 30 devant l'espace Nelson Mandela de ST JULIEN LES ROSIERS

Contrat signé entre Monsieur ou Madametél. :.....

et **David SAUTET**

Pour la livraison une semaine sur deux d'un panier de légumes selon les conditions indiquées dans le contrat annexe.

Le contractant doit être adhérent de l'association, et s'engage (si cela lui est possible) à

participer à l'organisation de, au moins, deux distributions au cours de la saison.

Légumes :

10.00 € x 4 = 40.00 € 1 panier une semaine sur deux

Soit un paiement par **chèques** d'un montant de à l'ordre de David SAUTET

OU

10.00 € x 8 = 80.00 € 2 paniers une semaine sur deux

Soit un paiement par **chèques** d'un montant de..... à l'ordre de David SAUTET

Date :.....

Signature adhérent :

Signature du producteur :

Exemplaire Producteur

Signature d'un membre du Bureau

CONTRAT LÉGUMES

SAISON : DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018 AU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018 INCLUS

Distribution le mardi entre 19 h et 19 h 30 devant l'espace Nelson Mandela de ST JULIEN LES ROSIERS

Contrat signé entre Monsieur ou Madametél. :.....

et **David SAUTET**

Pour la livraison une semaine sur deux d'un panier de légumes selon les conditions indiquées dans le contrat annexe.

Le contractant doit être adhérent de l'association, et s'engage (si cela lui est possible) à

participer à l'organisation de, au moins, deux distributions au cours de la saison.

Légumes :

10.00 € x 4 = 40.00 € 1 panier une semaine sur deux

Soit un paiement par **chèques** d'un montant de à l'ordre de David SAUTET

OU

10.00 € x 8 = 80.00 € 2 paniers une semaine sur deux

Soit un paiement par **chèques** d'un montant de..... à l'ordre de David SAUTET

Date :.....

Signature adhérent :

Signature du producteur :

Exemplaire Producteur

Signature d'un membre du Bureau

CONTRAT ENTRE ADHERENT.ES et PRODUCTEUR.ICES
Contrat d'engagement de LA MAP « LA Main Au Panier »
Contact : Cécile CORBIN : 06 26 65 54 98 – Audrey QUETAT : 06 20 28 32 89
Courriel : lamap30340@gmail.com
Blog : lamainaupanier30340.wordpress.com

Les adhérent.es et producteur.ices s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans les statuts et le règlement de LA MAP de Saint Julien les Rosiers.

1- ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT.E

- Pré financer la ou les productions en pré achetant pour une saison de 6 mois
- Venir au moins une fois par an sur le terrain (selon les possibilités de chacun)

**Participer, au moins, deux fois par saison aux permanences de distribution
(selon les possibilités de chacun)**

2- ENGAGEMENT DES AGRICULTEUR.ICES ET PRODUCTEUR.ICES PARTENAIRES

- Livrer chaque semaine ses produits de qualité respectant les règles de l'agriculture paysanne et répondant aux normes de l'agriculture biologique
- Redistribuer aux adhérents la production totale du ou des terrains réservés à LA MAP, qu'il/elle peut compléter par des produits répondant aux mêmes normes
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

3- ENGAGEMENTS COMMUNS :

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.)
- Informer le collectif des difficultés rencontrées
- Participer aux réunions afin de décider des plantations, des orientations de l'association

4- PART DE RÉCOLTE HEBDOMADAIRE (À TITRE INDICATIF) POUR LES LÉGUMES :

- Au moins 5 légumes différents

5- MODALITÉS DE PAIEMENT

Possibilité de règlement de 1 à 6 fois par chèques remis à la signature du ou des contrats et encaissés au fur et à mesure de l'avancée de la saison avec 1 mois d'avance.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE.

6- LIEU ET HORAIRE DE DISTRIBUTION

Sur le parvis de l'espace Nelson Mandela de Saint Julien les Rosiers, le mardi de 19 h à 19 h 30.

Seul.es les adhérent.es ayant un contrat peuvent acheter en plus à la fin des distributions et seulement des produits pour lesquels ils/elles ont établi un contrat, un.e adhérent.e qui n'a pas de contrat légumes, œufs ou pains ne peut pas en acheter, exception le jour où il/elle participe à la distribution.

**TOUT PANIER NON RÉCUPÉRÉ LE JOUR DE LA DISTRIBUTION
EST PERDU POUR L'ADHÉRENT.E.**

Alors n'hésitez pas à contacter un membre du bureau afin de trouver un arrangement.

Un exemplaire de ce contrat est conservé au siège de l'association et peut être consulté à tout moment